EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 30/09/2022 Reçu en préfecture le 30/09/2022 Affiché le 30.09.2022

ID: 089-200039642-20220922-87_2022-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents : Ancy-Le-Franc : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE

Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme HUGEROT Maryvonne, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Baon: M. CHARREAU Philippe, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. CALONNE Marc,

Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle:

M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme DRUJON Nathalie, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY

Georges, *Jully*: M. FLEURY François, *Junay*: M. PROT Dominique, *Lézinnes*: Mme RIGO-ZANCONATO Anne-Marie, Mme RIS Jeannine, *Mélisey*: M. BOUCHARD Michel, *Molosmes*: M. BUSSY Dominique,

Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-

Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: Mme GOUSSARD Nadège, Ravières: M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Sennevoy-Le-Bas: M. VARAILLES Dominique, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: Mme DOLLIER Anne, Tanlay: M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tonnerre: M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. HAMAM Nabil, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Tronchoy: M. DEZELLUS

Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Vireaux: M. PONSARD

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers:

- En exercice: 75
- Présents: 51
- Absent(s): 10
- Pouvoir(s): 14
- Votants: 65

Délibération n° 87-2022

Excusés ayant donné pouvoir : Aisy-Sur-Armançon : M. MURAT Olivier (a donné pouvoir à Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie), Argentenay : M. TRONEL Michel (a donné pouvoir à M. LEMAIRE Benjamin), Bernouil : M. FOURNILLON Dominique (a donné pouvoir à M. DURAND Olivier), Dannemoine : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), Flogny La Chapelle : M. DEPUYDT Claude (a donné pouvoir à M. CAILLIET Jean-Bernard), Quincerot : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à M. NICOLLE Régis), Sambourg : M. PARIS Stéphane (a donné pouvoir à Mme JÉRUSALEM Anne), Tissey : M. LEVOY Thomas (a donné pouvoir à Mme THOMAS Nadine),

Mme JÉRUSALEM Anne), *Tissey*: M. LEVOY Thomas (a donné pouvoir à Mme THOMAS Nadine), *Tonnerre*: Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), Mme ELBACHIR Nicole (a donné pouvoir à M. PONSARD José), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), M. ROBERT Christian (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), *Yrouerre*: M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. PROT Dominique).

<u>Absents excusés</u>: Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Tonnerre: Mme TOULON Sylviane, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, Viviers: M. PORTIER Virgile.

Absents non excusés: Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Gland: Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques.

<u>Secrétaire de séance</u>: M. DELPRAT Eric <u>Date de convocation</u>: 16 septembre 2022

Objet: AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Application du Droit des Sols

Fonds Façade

Vu la délibération n° 86-2017 en date du 7 septembre 2017 instaurant un dispositif de soutien à l'investissement type « Fonds Façades » par la communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Vu le règlement d'intervention « soutien communautaire en complément des fonds façades communaux et dispositifs assimilés » approuvé le 7 septembre 2017 et renouvelé le 2 avril 2019,

Vu la délibération n° 106-2021 en date du 25 novembre 2021 modifiant le règlement d'intervention « soutien communautaire en complément des fonds façades communaux et dispositifs assimilés »,

Vu la délibération n° 2021/075 en date du 9 avril 2021 de la commune de Tonnerre accordant une subvention de 2 906,00 €,

Considérant la demande de subvention reçue le 8 juillet 2022 pour , au titre du fonds façade pour un immeuble sis à Tonnerre (89700),

Considérant que les travaux de rénovation sur ledit immeuble sont conformes au

Envoyé en préfecture le 30/09/2022 Reçu en préfecture le 30/09/2022 Affiché le 30.09.2022

ID: 089-200039642-20220922-87_2022-DE

pour

règlement d'intervention,

Considérant que le plan de financement est le suivant :

Dépenses :

Recettes:

(*15 % du montant HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 2 000 € ou 200 % de l'aide communale si son montant est inférieur à 1 000 euros).

65

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire 0 contre 0 abstention

APPROUVE l'attribution de la subvention d'un montant de 1 743,67 € à

AUTORISE Madame la présidente à faire procéder au versement de cette subvention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.

La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).